Envoyé en préfecture le 20/10/2022
Reçu en préfecture le 20/10/2022
Affiché le
ID : 035-213500721-20221013-2022_10_109-DE

DÉPARTEMENT D'ILLE ET VILAINE
ARRONDISSEMENT DE RENNES
COMMUNE DE CHÂTILLON EN VENDELAIS
☎ 02 99 76 06 22

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation :	07 Octobre 2022	Présents :	14
Date d'affichage :	19 Octobre 2022	Pouvoirs :	3
Nombre de conseillers en exercice :	19	Votants :	17

Etaient Présents : Jean Luc DUVEL, Gérard BEAUGENDRE, Christine FERARD, Jean Yves GARDAN, Marie Paule GILLOUARD, Bernard JACQUES, Claudie BENARD, Suzanne DOURDAIN MOREL, Fabienne GUILLOIS, Yohann CHANTREL, Michèle PAQUET, Maud PERREUL, Arnaud VOISINNE, Christian COSTA

Étaient Absents Excusés : Aurélie LEGROS, pouvoir à Christine FERARD
Jean Yves TALIGOT, pouvoir à Christian COSTA
Miguel LOYARTE, pouvoir à Fabienne GUILLOIS
Pierre Henri GASDON
André LUCAS

L'an deux mille vingt deux, **le TREIZE OCTOBRE,** à vingt heures trente,
le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur DUVEL Jean Luc.

Yohann CHANTREL a été désigné secrétaire de séance.

OBJET : ADOPTION DE L'INSTRUCTION BUDGETAIRE ET COMPTABLE M57

Christine FERARD explique que la nomenclature M57 s'impose obligatoirement à compter du 1er janvier 2023 pour la commune de Chatillon en Vendelais. Vous trouverez ci-joint un diaporama expliquant les enjeux de cette nouvelle nomenclature comptable.

La commission finances a donné un avis favorable.

Christian COSTA demande pourquoi on applique la nomenclature M57 qui s'applique selon lui qu'aux communes de moins de 3500 habitants. Christine FERARD répond que c'est une réforme imposée à toutes les collectivités et ajoute que 80 communes du réseau de la trésorerie de Vitré appliquent déjà cette nomenclature, et que toutes les communes devront avoir appliquées cette nomenclature au 1er janvier 2024 au plus tard. Cette nomenclature comptable permet la fongibilité des dépenses.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- d'adopter, à compter du 1er janvier 2023, la nomenclature budgétaire et comptable M57 ;
- de préciser que la nomenclature M57 plan comptable abrégé s'appliquera aux budgets suivants : budget principal et budgets annexes ;

- que l'amortissement obligatoire, ou sur option, des immobilisations acquises à compter du 1er janvier 2023 est linéaire et pratiqué à compter de la date de mise en service du bien selon la règle du prorata temporis ;

- que les durées d'amortissement seront celles qui étaient antérieurement appliquées ;

Nos imprimés sont produits par Fabrègue imprimeur adhérent IMPRIM'VERT® Mod. 540330 - 09/10 Fabrègue duo

Envoyé en préfecture le 20/10/2022
Reçu en préfecture le 20/10/2022
Affiché le
ID : 035-213500721-20221013-2022_10_109-DE

- que sera appliqué l'amortissement par composants au cas par cas, sous condition d'un enjeu significatif ;

- de maintenir le vote des budgets par nature et de retenir les modalités de vote de droit commun, soit un vote au niveau du chapitre pour les sections d'investissement et de fonctionnement, sans vote formel sur chacun des chapitres ;

- de constituer une provision dès l'apparition d'un risque avéré et une dépréciation dès la perte de valeur d'un actif dans sa totalité sur l'exercice avec un étalement budgétaire ;

- d'autoriser M. Le Maire à opérer des virements de crédits de paiement de chapitre à chapitre dans la limite de 7,5% des dépenses réelles de chaque section du budget, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel ;

- d'autoriser M. Le Maire à mettre en œuvre les procédures nécessaires à ce changement de nomenclature budgétaire et comptable et à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Au registre, sont les signatures.

Pour extrait conforme,
Le Maire
Jean-Luc BOUVET

Nos imprimés sont produits par l'abrègue imprimeur adhérent IMPRIM'VERT

Envoyé en préfecture le 20/10/2022
Reçu en préfecture le 20/10/2022
Affiché le
ID : 035-213500721-20221013-2022_10_110-DE

DÉPARTEMENT D'ILLE ET VILAINE
ARRONDISSEMENT DE RENNES
COMMUNE DE CHÂTILLON EN VENDELAIS
☎ 02 99 76 06 22

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation :	07 Octobre 2022	Présents :	14
Date d'affichage :	19 Octobre 2022	Pouvoirs :	3
Nombre de conseillers en exercice :	19	Votants :	17

Etaient Présents : Jean Luc DUVEL, Gérard BEAUGENDRE, Christine FERARD, Jean Yves GARDAN, Marie Paule GILLOUARD, Bernard JACQUES, Claudie BENARD, Suzanne DOURDAIN MOREL, Fabienne GUILLOIS, Yohann CHANTREL, Michèle PAQUET, Maud PERREUL, Arnaud VOISINNE, Christian COSTA

Étaient Absents Excusés : Aurélie LEGROS, pouvoir à Christine FERARD
Jean Yves TALIGOT, pouvoir à Christian COSTA
Miguel LOYARTE, pouvoir à Fabienne GUILLOIS
Pierre Henri GASDON
André LUCAS

L'an deux mille vingt deux, **le TREIZE OCTOBRE,** à vingt heures trente,
le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur DUVEL Jean Luc.

Yohann CHANTREL a été désigné secrétaire de séance.

OBJET : APPROBATION DES TARIFS MUNICIPAUX 2024

Christine FERARD présente les modalités de révision des tarifs municipaux à compter du 1er janvier 2024. Vous trouverez ci-dessous les tarifs municipaux pour l'année 2023 et ceux proposés pour l'année 2024. Ceux-ci comprennent :

- les tarifs de location du complexe du lac,
- les tarifs de location de la salle municipale, de la salle annexe, de la salle du cinéma

Les divers tarifs (concessions cimetière, droit de place, location mobilier-vaisselle, élagage, vente objet avec la médaille Chatillon etc...) seront délibérés ultérieurement.

La commission Finances approuve les nouveaux tarifs avec une augmentation générale de 4 %.

Compte tenu de la flambée des prix de l'énergie (+30% sur 2022, +157% annoncé sur 2023), il est proposé d'augmenter aussi le forfait jour (chauffage + charges diverses) de 87 euros à 120 euros par jour pour les associations dès le 1er janvier 2023.
Fabienne GUILLOIS trouve que passer de 87 euros à 120 par jour, c'est beaucoup pour les associations. Christine FERARD explique que le prix de l'énergie (gaz ou électricité) va considérablement augmenté (157% prévu en 2023 selon le syndicat départemental de l'énergie d'Ille et Vilaine).

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide à l'unanimité d' :

- **approuver l'augmentation des tarifs de location 4%**
- **adopter les tarifs municipaux ci annexés pour l'année 2024**
- **approuver la hausse du forfait jour (chauffage + charges diverses) dès le 1er janvier 2023**

Nos imprimés sont produits par Fabrègue imprimeur adhérent IMPRIM'VERT Mod. 540330 - 09/10 Fabrègue duo

Envoyé en préfecture le 20/10/2022
Reçu en préfecture le 20/10/2022
Affiché le
ID : 035-213500721-20221013-2022_10_110-DE

SALLE DU CINEMA	TARIF 2022	TARIF 2023	TARIF 2024
200 personnes			
Privés	123 €	125 €	130 €
Associations	61 €	62 €	64 €
CAUTION	500 €	500 €	500 €

SALLE MUNICIPALE *Après 15h00 pendant les périodes scolaires Location avec verres et tasses pour 100 personnes.*	TARIF 2022		TARIF 2023		TARIF 2024	
	Chatillon	Hors Chatillon	Chatillon	Hors Chatillon	Chatillon	Hors Chatillon
Rencontre après obsèque	23 €	46 €	23 €	46 €	24 €	48 €
Réunion manifestation	54 €	108 €	55 €	110 €	57 €	114 €
Vin d'honneur	70 €	140 €	71 €	142 €	74 €	148 €
Une journée	96 €	192 €	98 €	196 €	102 €	204 €
2 jours	141 €	282 €	144 €	288 €	150 €	300 €
Mise à disposition gratuite pour toutes les associations de Chatillon et fêtes de quartier.						
SALLE ANNEXE DE LA MAIRIE *Location avec verres et tasses pour 100 personnes*	Chatillon	Hors Chatillon	Chatillon	Hors Chatillon	Chatillon	Hors Chatillon
Rencontre après obsèques	23 €	46 €	23 €	46 €	24 €	48 €
Mise à disposition gratuite pour toutes les associations de Chatillon en diverses institutions						
CAUTION	1 000 €	1 000 €	1 000 €	1 000 €	1 000 €	1 000 €

SALLE DU COMPLEXE DU LAC	TARIF 2022		TARIF 2023		TARIF 2024	
	Habitants Chatillon et associations hors Chatillon	Habitants hors Chatillon et professionnels	Habitants Chatillon et associations hors Chatillon	Habitants hors Chatillon et professionnels	Habitants Chatillon et associations hors Chatillon	Habitants hors Chatillon et professionnels
Week-end et jours fériés - Location 1 jour de 9h à 8h le lendemain	220 €	320 €	224 €	326 €	233 €	339 €
Week-end - Location 2 jours de 9h à 8h le surlendemain	440 €	640 €	449 €	653 €	467 €	679 €
Week-end - Location 3 jours de 9h le vendredi à 8h le lundi matin	590 €	860 €	602 €	877 €	626 €	912 €
Week-end - Location 4 jours de 9h le 1er jour à 08h le 5ème jour	710 €	1 050 €	724 €	1 071 €	753 €	1 114 €
Semaine - Location journée	180 €	280 €	184 €	286 €	191 €	297 €
Semaine - Location 1/2 journée (réunion-vin d'honneur)	100 €	160 €	102 €	163 €	106 €	170 €
Rencontre après obsèques	40 €	60 €	41 €	62 €	43 €	64 €
Nouvel an du 31.12 à 9h au 02.01 à 8h	780 €	1 200 €	796 €	1 224 €	828 €	1 273 €
Caution globale mise à disposition salle et sono	1 000 €	1 000 €	1 000 €	1 000 €	1 000 €	1 000 €
Prix de l'heure de Ménage si location non rendue dans l'état de propreté	40€/h	40€/h	41 €	41 €	43 €	43 €

Associations de Chatillon (location sur période du 1er septembre au 15 avril)	Forfait par jour	Forfait par jour	Forfait par jour
	87 €	120 €	120 €

Nos imprimés sont produits par Fabrègue imprimeur adhérent IMPRIM'VERT Mod. 540330 - 09/10 Fabrègue duo

Envoyé en préfecture le 20/10/2022
Reçu en préfecture le 20/10/2022
Affiché le
ID : 035-213500721-20221013-2022_10_110-DE

Facturation, clé, mobilier, vaisselle (cassé ou détérioré)	
Clé	Prix coutant+10%
Table	Prix coutant+10%
Chaise	Prix coutant+10%
Verre - tasse/sous tasse	1 €
Assiette	2 €
couverts	0,60 €
vaisselle (autres)	5,00 €

Au registre, sont les signatures.

Pour extrait conforme,
Le Maire
Jean-Luc DUVEL

Nos imprimés sont produits par Fabrègue imprimeur adhérent IMPRIM'VERT

Envoyé en préfecture le 20/10/2022
Reçu en préfecture le 20/10/2022
Affiché le
ID : 035-213500721-20221013-2022_10_111-DE

2022-10-111

DÉPARTEMENT D'ILLE ET VILAINE
ARRONDISSEMENT DE RENNES
COMMUNE DE CHÂTILLON EN VENDELAIS
☎ 02 99 76 06 22

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation :	07 Octobre 2022	Présents :	14
Date d'affichage :	19 Octobre 2022	Pouvoirs :	3
Nombre de conseillers en exercice :	19	Votants :	17

Etaient Présents : Jean Luc DUVEL, Gérard BEAUGENDRE, Christine FERARD, Jean Yves GARDAN, Marie Paule GILLOUARD, Bernard JACQUES, Claudie BENARD, Suzanne DOURDAIN MOREL, Fabienne GUILLOIS, Yohann CHANTREL, Michèle PAQUET, Maud PERREUL, Arnaud VOISINNE, Christian COSTA

Étaient Absents Excusés : Aurélie LEGROS, pouvoir à Christine FERARD
Jean Yves TALIGOT, pouvoir à Christian COSTA
Miguel LOYARTE, pouvoir à Fabienne GUILLOIS
Pierre Henri GASDON
André LUCAS

L'an deux mille vingt deux, **le TREIZE OCTOBRE**, à vingt heures trente,
le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur DUVEL Jean Luc.

Yohann CHANTREL a été désigné secrétaire de séance.

OBJET : APPROBATION DU REGLEMENT INTERIEUR DE LA SALLE ANNEXE

Christine FERARD présente le projet de règlement intérieur de la salle annexe.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide, à l'unanimité, d'adopter le règlement intérieur de la salle annexe.

Au registre, sont les signatures.

Pour extrait conforme,
Le Maire,
Jean Luc DUVEL

Nos imprimés sont produits par l'abrègue imprimeur adhérent IMPRIM'VERT® Mod. 540330 - 09/10 Fabrègue

Envoyé en préfecture le 20/10/2022
Reçu en préfecture le 20/10/2022
Affiché le
ID : 035-213500721-20221013-2022_10_112-DE

2022-10-112

DÉPARTEMENT D'ILLE ET VILAINE
ARRONDISSEMENT DE RENNES
COMMUNE DE CHÂTILLON EN VENDELAIS
☎ 02 99 76 06 22

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation :	07 Octobre 2022	Présents :	14
Date d'affichage :	19 Octobre 2022	Pouvoirs :	3
Nombre de conseillers en exercice :	19	Votants :	17

Etaient Présents : Jean Luc DUVEL, Gérard BEAUGENDRE, Christine FERARD, Jean Yves GARDAN, Marie Paule GILLOUARD, Bernard JACQUES, Claudie BENARD, Suzanne DOURDAIN MOREL, Fabienne GUILLOIS, Yohann CHANTREL, Michèle PAQUET, Maud PERREUL, Arnaud VOISINNE, Christian COSTA

Étaient Absents Excusés : Aurélie LEGROS, pouvoir à Christine FERARD
Jean Yves TALIGOT, pouvoir à Christian COSTA
Miguel LOYARTE, pouvoir à Fabienne GUILLOIS
Pierre Henri GASDON
André LUCAS

L'an deux mille vingt deux, **le TREIZE OCTOBRE**, à vingt heures trente,
le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur DUVEL Jean Luc.

Yohann CHANTREL a été désigné secrétaire de séance.

OBJET : RENOUVELLEMENT DE LA CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE DEUX AGENTS TECHNIQUES AU SMICTOM

Christine FERARD explique que la Commune de Chatillon-en-Vendelais met deux agents techniques (deux Adjoints Techniques Principal 1ere classe) à disposition du SMICTOM à raison de 10 heures hebdomadaires par agent.

Le travail de ces deux agents est organisé par le SMICTOM dans les conditions suivantes :

- Gardiennage de la déchetterie :
  Accueil du public (18 heures) :
  Lundi de 14 h 00 à 18 h 00
  Mercredi de 9 h 00 à 12 h 00
  Vendredi de 14 h 00 à 18 h 00
  Samedi de 9 h 30 à 12 h 30 et de 14 h à 18 h 00

- Gestion des enlèvements, travail administratif, entretien de la déchetterie : (2 heures)

Cette mise à disposition s'achève le 31 décembre 2022. Le SMICTOM ainsi que les deux agents sont favorables à la reconduction de cette mise à disposition pour une durée de trois ans à compter du 1er janvier 2023.

Nos imprimés sont produits par l'abrègue imprimeur adhérent IMPRIM'VERT Mod. 640330 - 09/10 Fabrègue duo

Envoyé en préfecture le 20/10/2022
Reçu en préfecture le 20/10/2022
Affiché le
ID : 035-213500721-20221013-2022_10_112-DE

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide, à l'unanimité :

- d'approuver le renouvellement de cette convention de mise à disposition du SMICTOM de deux agents techniques (deux Adjoints Techniques Principal 1ère classe) à compter du 1er janvier 2023 jusqu'au 31 décembre 2025,
- d'autoriser le Maire à signer la convention de mise à disposition ainsi que l'ensemble des documents y afférent.

Au registre, sont les signatures.

Pour extrait conforme,
Le Maire,
Jean Luc BUVEL

Nos imprimés sont produits par Fabrègue imprimeur adhérent IMPRIM'VERT Mod. 540330 - 09/10 Fabrègue d.o

Envoyé en préfecture le 20/10/2022
Reçu en préfecture le 20/10/2022
Affiché le
ID : 035-213500721-20221013-2022_10_113-DE

2022-10-113

DÉPARTEMENT D'ILLE ET VILAINE
ARRONDISSEMENT DE RENNES
COMMUNE DE CHÂTILLON EN VENDELAIS
☎ 02 99 76 06 22

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation :	07 Octobre 2022	Présents :	14
Date d'affichage :	19 Octobre 2022	Pouvoirs :	3
Nombre de conseillers en exercice :	19	Votants :	17

Etaient Présents : Jean Luc DUVEL, Gérard BEAUGENDRE, Christine FERARD, Jean Yves GARDAN, Marie Paule GILLOUARD, Bernard JACQUES, Claudie BENARD, Suzanne DOURDAIN MOREL, Fabienne GUILLOIS, Yohann CHANTREL, Michèle PAQUET, Maud PERREUL, Arnaud VOISINNE, Christian COSTA

Étaient Absents Excusés : Aurélie LEGROS, pouvoir à Christine FERARD
Jean Yves TALIGOT, pouvoir à Christian COSTA
Miguel LOYARTE, pouvoir à Fabienne GUILLOIS
Pierre Henri GASDON
André LUCAS

L'an deux mille vingt deux, **le TREIZE OCTOBRE,** à vingt heures trente,
le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur DUVEL Jean Luc.

Yohann CHANTREL a été désigné secrétaire de séance.

OBJET : APPROBATION DE LA MODIFICATION DE L'AVANT PROJET DEFINITIF DE RENOVATION THERMIQUE DU RESTAURANT SCOLAIRE, DU PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL ET DE DEMANDE DE SUBVENTION AU DEPARTEMENT ET A L'ETAT

Claudie BENARD rappelle que lors sa dernière séance, le Conseil Municipal a approuvé le projet de rénovation thermique du restaurant scolaire, le plan de financement prévisionnel et la demande de subvention au Département et à l'Etat. Après échange avec le conseiller énergie partagée de Vitré Co et le Département, nous avons intérêt à intégrer en option l'isolation de la façade Est du bâtiment puisque celle-ci nous permettrait d'atteindre une baisse de consommation globale d'énergie de -30% et donc d'être éligible à la subvention du Département.

L'APD est modifié pour intégrer l'ITE en façade Est et ainsi atteindre l'objectif d'un gain de consommation énergétique de 30 %, cela suffira.

Il est donné l'estimation financière modifiée prévisionnelle du projet avec les options ainsi que le plan de financement :

Nos imprimés sont produits par Fabrègue imprimeur adhérent IMPRIM'VERT® Mod. 540330 - 09/10 Fabrègue duo

Envoyé en préfecture le 20/10/2022
Reçu en préfecture le 20/10/2022
Affiché le
ID : 035-213500721-20221013-2022_10_113-DE

RENOVATION THERMIQUE DU RESTAURANT S			
DEPENSES		RECETTES	
DESIGNATION	MONTANT € HT	RECETTES	MONTANT € HT
Maitrise d'œuvre	4 340,00	DETR (30%)	35 742,00 €
TRAVAUX			
Lot 1 : Facade -ITE - bardage bois	45 500,00		
Lot 2 : Menuiseries extérieures	27 000,00		
Lot 3 : Menuiseries intérieures - plafonds - cloisons	11 600,00	DSIL (20%)	23 828,00 €
Lot 4 : Peinture	6 400,00	DEPARTMENT (20%)	23 828,00 €
Lot 5 : Plomberie - chauffage - ventilation	16 000,00		
Option Isolation facade est	8 300,00		
Total TRAVAUX	114 800,00	AUTOFINANCEMENT	35 742,00
TOTAL DEPENSES	119 140,00	TOTAL RECETTES	119 140,00

Ce projet figure dans les actions éligibles au programme petites villes de demain.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide, à l'unanimité :

- **d'approuver l'avant projet définitif de rénovation thermique du restaurant scolaire comprenant ses volets techniques et financiers**
- **d'approuver le plan de financement prévisionnel ainsi que la sollicitation des subventions auprès de l'Etat (au titre de la DETR et de la DSIL) et du Département**

Au registre, sont les signatures.

Pour extrait conforme,
Le Maire
Jean Luc DUVEL

Nos imprimés sont produits par l'abrègue imprimeur adhérent IMPRIM'VERT' Mod. 540330 - 09/10 Fabrègue sur

Envoyé en préfecture le 20/10/2022
Reçu en préfecture le 20/10/2022
Affiché le
ID : 035-213500721-20221013-2022_10_114-DE

2022-10-114

DÉPARTEMENT D'ILLE ET VILAINE
ARRONDISSEMENT DE RENNES
COMMUNE DE CHÂTILLON EN VENDELAIS
☎ 02 99 76 06 22

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation :	07 Octobre 2022	Présents :	14
Date d'affichage :	19 Octobre 2022	Pouvoirs :	3
Nombre de conseillers en exercice :	19	Votants :	17

Etaient Présents : Jean Luc DUVEL, Gérard BEAUGENDRE, Christine FERARD, Jean Yves GARDAN, Marie Paule GILLOUARD, Bernard JACQUES, Claudie BENARD, Suzanne DOURDAIN MOREL, Fabienne GUILLOIS, Yohann CHANTREL, Michèle PAQUET, Maud PERREUL, Arnaud VOISINNE, Christian COSTA

Étaient Absents Excusés : Aurélie LEGROS, pouvoir à Christine FERARD
Jean Yves TALIGOT, pouvoir à Christian COSTA
Miguel LOYARTE, pouvoir à Fabienne GUILLOIS
Pierre Henri GASDON
André LUCAS

L'an deux mille vingt deux, **le TREIZE OCTOBRE**, à vingt heures trente,
le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur DUVEL Jean Luc.

Yohann CHANTREL a été désigné secrétaire de séance.

OBJET : APPROBATION DE L'AVENANT N°2 AU LOT 12 – ELECTRICITE

Jean Yves GARDAN rappelle que le lot Plomberie chauffage ventilation a été attribué à la société GENEVE pour un montant de 41 045.41 € HT.

L'objet de cet avenant n°2 concerne les travaux suivants :
- Fourniture de coffrets de télécommunications : 2 011.68 € HT

Montant du marché initial : 41 045.41 € HT
Montant de l'avenant n° 1 : - 7 929.90 € HT
Montant de l'avenant n°2 : + 2 011.68 € HT

Soit un nouveau montant du marché à 35 127.19 € HT

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide, à l'unanimité de :
- **valider l'avenant n°2 au lot Electricité**
- **autoriser le Maire à signer tous les documents s'y rapportant**

Au registre, sont les signatures.

Pour extrait conforme,
Le Maire,
Jean-Luc DUVEL

MAIRIE DE CHÂTILLON en VENDELAIS (Ille-et-Vilaine)

Nos imprimés sont produits par l'abrègue imprimeur adhérent IMPRIM'VERT® Mod. 540330 - 09/10 Fabrègue.com

Envoyé en préfecture le 20/10/2022
Reçu en préfecture le 20/10/2022
Affiché le
ID : 035-213500721-20221013-2022_10_115-DE

DÉPARTEMENT D'ILLE ET VILAINE
ARRONDISSEMENT DE RENNES
COMMUNE DE CHÂTILLON EN VENDELAIS
☎ 02 99 76 06 22

2022-10-115

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation :	07 Octobre 2022	Présents :	14
Date d'affichage :	19 Octobre 2022	Pouvoirs :	3
Nombre de conseillers en exercice :	19	Votants :	17

Etaient Présents : Jean Luc DUVEL, Gérard BEAUGENDRE, Christine FERARD, Jean Yves GARDAN, Marie Paule GILLOUARD, Bernard JACQUES, Claudie BENARD, Suzanne DOURDAIN MOREL, Fabienne GUILLOIS, Yohann CHANTREL, Michèle PAQUET, Maud PERREUL, Arnaud VOISINNE, Christian COSTA

Étaient Absents Excusés : Aurélie LEGROS, pouvoir à Christine FERARD
Jean Yves TALIGOT, pouvoir à Christian COSTA
Miguel LOYARTE, pouvoir à Fabienne GUILLOIS
Pierre Henri GASDON
André LUCAS

L'an deux mille vingt deux, le **TREIZE OCTOBRE,** à vingt heures trente,
le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur DUVEL Jean Luc.

Yohann CHANTREL a été désigné secrétaire de séance.

OBJET : APPROBATION DU PROJET D'ECHANGE AVEC LE CCAS DE CHATILLON EN VENDELAIS DES BATIMENTS ET TERRAIN AUTOUR DE L'ESPACE JEUNE VS LE BATIMENT DE LA POSTE

Jean Luc DUVEL et Marie Paule GILLOUARD expliquent que la commune de Chatillon en Vendelais et le CCAS de Chatillon en Vendelais envisage d'échanger les bâtiments et terrains suivants :

- bâtiment de la Poste, situé 12 rue de la gare
- bâtiment et terrain de l'espace jeune, 2 rue de la Gare, cadastre section G numéro 890

Ainsi, la commune pourra mener sa compétence jeunesse dans un bâtiment qui lui appartiendra, pourra réaliser des travaux de voirie sur le terrain. De son côté, le CCAS pourra réaliser une opération de réhabilitation du bâtiment avec la construction de 3 logements sociaux sous réserve que plusieurs conditions soient levées.

Les notaires ont fait estimé les bâtiments qui sont de valeur identique (110 000-120 000 euros) permettant ainsi un échange sans soult. Pour permettre cette échange, il conviendra que chaque partie réalise l'ensemble des diagnostics nécessaires à la vente. Pour la commune, le devis s'élève à 496,53 euros HT.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide, à l'unanimité d' :

- **Approuver la décision de céder au CCAS le bâtiment de la Poste et d'acquérir l'espace jeune le tout cadastré section G numéro 890**
- **Approuver le projet d'échange sans soult avec le CCAS de Chatillon en Vendelais**
- **Confier à Maitre OUAIRY le soin de réaliser les actes notariés et partager les frais de notaire à 50/50 avec le CCAS de Chatillon en Vendelais**

Nos imprimés sont produits par Fabrègue imprimeur adhérent IMPRIM'VERT Mod. 540330 - 09/10 Fabrègue duo

Envoyé en préfecture le 20/10/2022
Reçu en préfecture le 20/10/2022
Affiché le
ID : 035-213500721-20221013-2022_10_115-DE

- **Approuver le devis de réalisation des diagnostics du bâtiment pour un montant de 496.53 euros HT.**

Au registre, sont les signatures.

Pour extrait conforme,
Le Maire
Jean-Luc DUVEL

Nos imprimés sont produits par l'imprimeur adhérent IMPRIM'VERT

Envoyé en préfecture le 20/10/2022
Reçu en préfecture le 20/10/2022
Affiché le
ID : 035-213500721-20221013-2022_10_116-DE

2022-10-116

DÉPARTEMENT D'ILLE ET VILAINE
ARRONDISSEMENT DE RENNES
COMMUNE DE CHÂTILLON EN VENDELAIS
☎ 02 99 76 06 22

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation :	07 Octobre 2022	Présents :	14
Date d'affichage :	19 Octobre 2022	Pouvoirs :	3
Nombre de conseillers en exercice :	19	Votants :	17

Etaient Présents : Jean Luc DUVEL, Gérard BEAUGENDRE, Christine FERARD, Jean Yves GARDAN, Marie Paule GILLOUARD, Bernard JACQUES, Claudie BENARD, Suzanne DOURDAIN MOREL, Fabienne GUILLOIS, Yohann CHANTREL, Michèle PAQUET, Maud PERREUL, Arnaud VOISINNE, Christian COSTA

Étaient Absents Excusés : Aurélie LEGROS, pouvoir à Christine FERARD
Jean Yves TALIGOT, pouvoir à Christian COSTA
Miguel LOYARTE, pouvoir à Fabienne GUILLOIS
Pierre Henri GASDON
André LUCAS

L'an deux mille vingt deux, **le TREIZE OCTOBRE,** à vingt heures trente,
le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur DUVEL Jean Luc.

Yohann CHANTREL a été désigné secrétaire de séance.

OBJET : APPROBATION DU PROJET D'EFFACEMENT DE RESEAUX RUE DE LA BASSE FLEURIAIS

Gérard BEAUGENDRE explique que la commune a le projet d'effacement des réseaux rue de la Basse Fleuriais. Vous trouverez ci-dessous les estimations des couts :

Réseaux électriques BT	
BASE TRAVAUX	21 766,80 €
TAUX SDE	60%
MONTANT ESTIME PARTICIPATION SDE	14 104,89 €
MONTANT ESTIME PARTICIPATION COMMUNE	7 661,91 €

Réseaux électriques BT	
BASE TRAVAUX	10 381,80 €
TAUX SDE	50%
MONTANT ESTIME PARTICIPATION SDE	5 606,17 €
MONTANT ESTIME PARTICIPATION COMMUNE	4 775,63 €

Infrastructures télécommunications	
MONTANT ESTIME PARTICIPATION COMMUNE HT	6 100,00 €
MONTANT ESTIME PARTICIPATION COMMUNE TTC	7 420,00 €

Les sommes indiquées sont prévisionnelles. Les études détaillées interviendront après validation.

Nos imprimés sont produits par l'abrègue imprimeur adhérent IMPRIM'VERT' Mod. 540330 - 09/10 Fabrègue duo

Envoyé en préfecture le 20/10/2022
Reçu en préfecture le 20/10/2022
Affiché le
ID : 035-213500721-20221013-2022_10_116-DE

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide, à l'unanimité :

- d'approuver le projet d'effacement des réseaux rue de la Basse Fleuriais
- d'autoriser M. Le Maire à signer l'étude détaillée
- de prévoir les crédits nécessaires au BP 2023.

Au registre, sont les signatures.

Pour extrait conforme,
Le Maire,
Jean Luc DUVEL

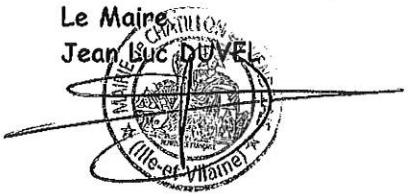

Nos imprimés sont produits par Fabrègue imprimeur adhérent IMPRIM'VERT Mod. 540330 - 09/10 Fabrègue duo

Envoyé en préfecture le 20/10/2022
Reçu en préfecture le 20/10/2022
Affiché le
ID : 035-213500721-20221013-2022_10_117-DE

DÉPARTEMENT D'ILLE ET VILAINE
ARRONDISSEMENT DE RENNES
COMMUNE DE CHÂTILLON EN VENDELAIS
☎ 02 99 76 06 22

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation :	07 Octobre 2022	Présents :	14
Date d'affichage :	19 Octobre 2022	Pouvoirs :	3
Nombre de conseillers en exercice :	19	Votants :	17

Etaient Présents : Jean Luc DUVEL, Gérard BEAUGENDRE, Christine FERARD, Jean Yves GARDAN, Marie Paule GILLOUARD, Bernard JACQUES, Claudie BENARD, Suzanne DOURDAIN MOREL, Fabienne GUILLOIS, Yohann CHANTREL, Michèle PAQUET, Maud PERREUL, Arnaud VOISINNE, Christian COSTA

Étaient Absents Excusés : Aurélie LEGROS, pouvoir à Christine FERARD
Jean Yves TALIGOT, pouvoir à Christian COSTA
Miguel LOYARTE, pouvoir à Fabienne GUILLOIS
Pierre Henri GASDON
André LUCAS

L'an deux mille vingt deux, le **TREIZE OCTOBRE**, à vingt heures trente,
le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur DUVEL Jean Luc.

Yohann CHANTREL a été désigné secrétaire de séance.

OBJET : APPROBATION DU PROJET D'EFFACEMENT DE RESEAUX RUE DU LAC

Gérard BEAUGENDRE explique que la commune a le projet d'effacement des réseaux rue du Lac.

Vous trouverez ci-dessous les estimations des couts :

Réseaux électriques BT	
BASE TRAVAUX	38 689,20 €
TAUX SDE	60%
MONTANT ESTIME PARTICIPATION SDE	25 070,60 €
MONTANT ESTIME PARTICIPATION COMMUNE	13 618,60 €
Réseaux électriques BT	
BASE TRAVAUX	6 656,10 €
TAUX SDE	50%
MONTANT ESTIME PARTICIPATION SDE	3 594,29 €
MONTANT ESTIME PARTICIPATION COMMUNE	3 061,81 €

Les sommes indiquées sont prévisionnelles. Les études détaillées interviendront après validation.

Nos imprimés sont produits par Fabrègue imprimeur adhérent IMPRIM'VERT® Mod. 540330 - 09/10 Fabrègue doc

Envoyé en préfecture le 20/10/2022
Reçu en préfecture le 20/10/2022
Affiché le
ID : 035-213500721-20221013-2022_10_117-DE

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide, à l'unanimité :

- d'approuver le projet d'effacement des réseaux rue du Lac
- d'autoriser M. Le Maire à signer l'étude détaillée
- de prévoir les crédits nécessaires au BP 2023.

Au registre, sont les signatures.

Pour extrait conforme,
Le Maire,
Jean Luc DUVEL

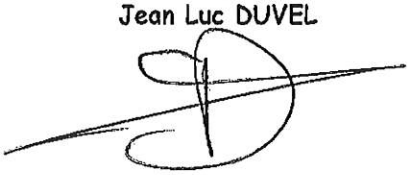

Envoyé en préfecture le 20/10/2022
Reçu en préfecture le 20/10/2022
Affiché le
ID : 035-213500721-20221013-2022_10_118-DE

DÉPARTEMENT D'ILLE ET VILAINE
ARRONDISSEMENT DE RENNES
COMMUNE DE CHÂTILLON EN VENDELAIS
☎ 02 99 76 06 22

2022-10-118

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation :	07 Octobre 2022	Présents :	14
Date d'affichage :	19 Octobre 2022	Pouvoirs :	3
Nombre de conseillers en exercice :	19	Votants :	17

Etaient Présents : Jean Luc DUVEL, Gérard BEAUGENDRE, Christine FERARD, Jean Yves GARDAN, Marie Paule GILLOUARD, Bernard JACQUES, Claudie BENARD, Suzanne DOURDAIN MOREL, Fabienne GUILLOIS, Yohann CHANTREL, Michèle PAQUET, Maud PERREUL, Arnaud VOISINNE, Christian COSTA

Étaient Absents Excusés : Aurélie LEGROS, pouvoir à Christine FERARD
Jean Yves TALIGOT, pouvoir à Christian COSTA
Miguel LOYARTE, pouvoir à Fabienne GUILLOIS
Pierre Henri GASDON
André LUCAS

L'an deux mille vingt deux, le **TREIZE OCTOBRE**, à vingt heures trente,
le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur DUVEL Jean Luc.

Yohann CHANTREL a été désigné secrétaire de séance.

OBJET : APPROBATION DE LA CONVENTION DE GESTION AVEC LE DEPARTEMENT D'ILLE ET VILAINE

Jean Luc DUVEL et Gérard BEAUGENDRE exposent :

L'Etang de Châtillon est propriété du Département, il s'agit aussi d'un espace naturel sensible. Le Département dispose de sentiers au Sud du site permettant l'accueil du public, le sentier localisé au Sud-Est en particulier. Dans ce cadre, le Département a mis en place une gestion différenciée du sentier et de ses abords immédiats afin d'accueillir le public dans le respect de la faune et de la flore du site. Le Département est propriétaire du sentier. La commune de Châtillon-en-Vendelais est propriétaire des tables de pique-nique et des bancs.
Par cette convention, le Département donne mandat à la commune pour assurer l'entretien par fauche d'une partie du sentier au sud-est du site (portions 1 et 2 du sentier S1). Ces parcelles sont mentionnées à l'article 2 de la présente convention ci annexée. Le propriétaire restera gestionnaire de la partie Nord du sentier (portion 3 du sentier S1). La convention fixe les engagements de chaque partie. Ces engagements ont fait suite à un échange sur site entre représentant du Département et élus.

La commission voirie a donné un avis favorable à l'approbation de cette convention lors sa réunion du 10 octobre.

Marie Paule GILLOUARD demande s'il est possible de mettre une signalétique sur la zone entretenue par la commune et celle du département afin que la population comprenne "qui entretien quoi" et éviter des remarques qui ne nous sont pas destinées. Jean Luc DUVEL précise que cela peut être fait et que les bancs seront avancés le long du sentier avec un

Nos imprimés sont produits par l'abrègue imprimeur adhérent IMPRIM'VERT' Mod. 540330 - 09/10 Fabrègue duo

Envoyé en préfecture le 20/10/2022
Reçu en préfecture le 20/10/2022
Affiché le
ID : 035-213500721-20221013-2022_10_118-DE

passage des employés communaux autour afin qu'il n'y ait plus de problème d'accès, le reste sera à la charge du département.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide, à l'unanimité, d' :

- **approuver cette convention de gestion de l'ENS de Chatillon en Vendelais avec le Département d'Ille et Vilaine**
- **autoriser M. Le Maire ou son représentant à signer cette convention**

Au registre, sont les signatures.

Pour extrait conforme,
Le Maire,
Jean-Luc DUVEL

Nos imprimés sont produits par l'abrègue imprimeur adhérent IMPRIM'VERT
Mod. 540330 - 09/10 Fabrègue

Envoyé en préfecture le 20/10/2022
Reçu en préfecture le 20/10/2022
Affiché le
ID : 035-213500721-20221013-2022_10_119-DE

2022-10-119

DÉPARTEMENT D'ILLE ET VILAINE
ARRONDISSEMENT DE RENNES
COMMUNE DE CHÂTILLON EN VENDELAIS
☎ 02 99 76 06 22

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation :	07 Octobre 2022	Présents :	14
Date d'affichage :	19 Octobre 2022	Pouvoirs :	3
Nombre de conseillers en exercice :	19	Votants :	17

Etaient Présents : Jean Luc DUVEL, Gérard BEAUGENDRE, Christine FERARD, Jean Yves GARDAN, Marie Paule GILLOUARD, Bernard JACQUES, Claudie BENARD, Suzanne DOURDAIN MOREL, Fabienne GUILLOIS, Yohann CHANTREL, Michèle PAQUET, Maud PERREUL, Arnaud VOISINNE, Christian COSTA

Étaient Absents Excusés : Aurélie LEGROS, pouvoir à Christine FERARD
Jean Yves TALIGOT, pouvoir à Christian COSTA
Miguel LOYARTE, pouvoir à Fabienne GUILLOIS
Pierre Henri GASDON
André LUCAS

L'an deux mille vingt deux, le **TREIZE OCTOBRE,** à vingt heures trente,
le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur DUVEL Jean Luc.

Yohann CHANTREL a été désigné secrétaire de séance.

OBJET : APPROBATION DU PROJET D'ACQUISITION DE L'APPLICATION MOBILE INTRAMUROS

Bernard JACQUES explique que plusieurs applications pour mobiles sont adaptées pour les collectivités. Panneau Pocket et IntraMuros sont en service dans quelques communes du territoire de Vitré Communauté.
Avoir la même application sur le territoire de Vitré Communauté est l'objectif souhaité.
L'application IntraMuros est plus complète que Panneau Pocket et permet aux associations, aux écoles et aux commerces d'y intégrer des informations, après validation de la mairie.
La commission décide de mettre en place l'application IntraMuros.
Le contrat sera d'une année renouvelable (à partir du 1er novembre 2022).
Le tarif est de 35 € HT par mois.
La formation est comprise dans le contrat et devra se faire en cette fin d'année, pour avoir une diffusion près de la population début 2023.

La commission communication a donné un avis favorable.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide, à l'unanimité, d'approuver l'acquisition de l'application mobile INTRAMUROS.

Au registre, sont les signatures.

Pour extrait conforme,
Le Maire,
Jean Luc DUVEL

Nos imprimés sont produits par Fabrègue imprimeur adhérent IMPRIM'VERT
Mod. 540330 - 09/10 Fabrègue duo

Envoyé en préfecture le 20/10/2022
Reçu en préfecture le 20/10/2022
Affiché le
ID : 035-213500721-20221013-2022_10_120-DE

2022-10-120

DÉPARTEMENT D'ILLE ET VILAINE
ARRONDISSEMENT DE RENNES
COMMUNE DE CHÂTILLON EN VENDELAIS
☎ 02 99 76 06 22

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation :	07 Octobre 2022	Présents :	14
Date d'affichage :	19 Octobre 2022	Pouvoirs :	3
Nombre de conseillers en exercice :	19	Votants :	17

Etaient Présents : Jean Luc DUVEL, Gérard BEAUGENDRE, Christine FERARD, Jean Yves GARDAN, Marie Paule GILLOUARD, Bernard JACQUES, Claudie BENARD, Suzanne DOURDAIN MOREL, Fabienne GUILLOIS, Yohann CHANTREL, Michèle PAQUET, Maud PERREUL, Arnaud VOISINNE, Christian COSTA

Étaient Absents Excusés : Aurélie LEGROS, pouvoir à Christine FERARD
Jean Yves TALIGOT, pouvoir à Christian COSTA
Miguel LOYARTE, pouvoir à Fabienne GUILLOIS
Pierre Henri GASDON
André LUCAS

L'an deux mille vingt deux, **le TREIZE OCTOBRE,** à vingt heures trente,
le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur DUVEL Jean Luc.

Yohann CHANTREL a été désigné secrétaire de séance.

OBJET : ACHAT GROUPE D'ENERGIE – VŒU POUR LA MISE EN PLACE D'UN BOUCLIER TARIFAIRE POUR LES COLLECTIVITES LOCALES

Jean Luc DUVEL explique que le syndicat Départemental d'Ille et Vilaine a formulé le vœu ci-joint et demande à chaque commune de l'adopter. Il lit le vœu en séance :

« Depuis plusieurs années, les collectivités d'Ille et Vilaine se sont massivement regroupées autour du SDE35 afin de mutualiser leurs achats de gaz et d'électricité. Ce mouvement est issu, on le rappelle, d'une obligation imposée par l'état aux collectivités de mettre en concurrence leurs fournisseurs d'énergie, et à l'impossibilité pour elles, sauf quelques exceptions, de conserver l'accès aux tarifs réglementés.

Cette organisation collective a permis à toutes les structures publiques du département de disposer, depuis plusieurs années, des meilleures conditions d'achat possibles et ainsi optimiser leurs budgets de fonctionnement.

Aujourd'hui, avec l'explosion des tarifs de gros de gaz et d'électricité, les conséquences financières pour les collectivités d'Ille et Vilaine vont être majeures, et pour certains impossibles à surmonter en 2023.

Il y a quelques jours en France :
- le prix de gros du gaz pour l'année N+1 a frôlé les 300 € / MWh pour 2023, contre 13 € / MWh il y a 2 ans ;
- le prix de gros de l'électricité pour l'année N+1 a dépassé les 1 100 € / MWh pour 2023, contre 45 € / MWh il y a 2 ans ;

Nos imprimés sont produits par Fabrègue imprimeur adhérent IMPRIM'VERT® Mod. 540330 - 09/10 Fabrègue

Envoyé en préfecture le 20/10/2022
Reçu en préfecture le 20/10/2022
Affiché le
ID : 035-213500721-20221013-2022_10_120-DE

A l'échelle du groupement d'achat d'énergie, le SDE35 a finalisé l'achat des volumes pour 2023 aux valeurs suivantes :

- le prix de gros du gaz (pour 2023) sera de 74,8 €/MWh contre 14,2 €/MWh en 2022 (fixé en 2020 pendant le confinement) ;
- le prix de gros de l'électricité (pour 2023) sera de 557 € / MWh pour la Base, ramené à 274 € / MWh grâce au mécanisme de l'ARENH (*), contre 135 € / MWh en 2022

Ces tarifs d'achat en gros vont conduire à une hausse des factures énergétiques des membres du groupement de x2,4 pour le gaz et de x2,6 pour l'électricité (hausse moins forte que celle du prix de gros, les autres composantes de la facture n'étant pas soumises aux mêmes augmentations).

La facture globale TTC des membres du groupement va ainsi passer de 28,7 à 74,1 millions d'euros, soit 45 millions de charges supplémentaires

Ces hausses, même avec d'importants efforts de sobriété énergétique, ne pourront être absorbées par le budget des collectivités du département sans de graves conséquences voir des fermetures de services publics.

Par la présente, et au nom des 346 membres du groupement d'achat d'énergie d'Ille et Vilaine, nous demandons solennellement à l'Etat de mettre en place, dès le 1er janvier 2023, un bouclier tarifaire à destination des collectivités locales.

Ce vœu sera envoyé à tous les membres du groupement en les invitant à en prendre un équivalent si ils le souhaitent.

Afin de participer à l'effort national, et de renforcer les actions initiées dans le cadre du programme ACTEE, le SDE35 s'engage quant à lui à mettre en œuvre une nouvelle politique d'aide à la rénovation énergétique des bâtiments publics à compter du 1er janvier 2023, avec l'appui notamment de la Banque des Territoires. Des décisions importantes sur le sujet seront prises par le Comité Syndical du SDE35 avant la fin de l'année 2022 et traduite dans notre prochain budget.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide, à l'unanimité, d'approuver ce vœu pour la mise en place d'un bouclier tarifaire pour les collectivités locales.

Au registre, sont les signatures.

Pour extrait conforme,
Le Maire,
Jean Luc DUVEL

Nos imprimés sont produits par Fabrègue imprimeur adhérent IMPRIM'VERT® Mod. 540330 - 09/10 Fabrègue duo